



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Meilleure reconnaissance du métier de garde champêtre

Question écrite n° 17330

Texte de la question

M. Jean-François Lovisolo attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'importance d'une meilleure reconnaissance du métier de garde champêtre. Ces professionnels jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement rural et de la qualité de vie des citoyens. Leur connaissance approfondie du territoire et de ses spécificités leur permet d'intervenir efficacement dans la gestion des espaces naturels, la protection de la biodiversité et la régulation des activités humaines, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes locaux. Les gardes champêtres assurent également des missions de sécurité publique, souvent dans des zones éloignées des centres urbains et des services de police. Leur présence sur le terrain permet de garantir la tranquillité et la sûreté des habitants des zones rurales, tout en assurant une médiation efficace dans les conflits et en renforçant les liens de confiance avec la population locale. Ainsi, M. le député souhaite savoir quelles dispositions le Gouvernement compte mettre en place afin de favoriser une meilleure reconnaissance du métier de garde champêtre et ainsi contribuer à attirer de nouveaux talents vers cette profession. En offrant des perspectives de carrière attrayantes, avec des opportunités de formation, d'avancement et de rémunération à la hauteur de leurs responsabilités, les autorités publiques pourraient encourager l'engagement de jeunes professionnels désireux de contribuer à la préservation de la ruralité. En investissant dans la valorisation de ce métier ancestral et actuel, on investit dans l'avenir des campagnes et dans le bien-être de leurs habitants. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lovisolo](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17330

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3162

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)